

Convocation du 24 mars 2016

SÉANCE DU 30 MARS 2016

Le trente mars deux mil seize à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Nicole CEDRA, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

ABSENT : Valérie BIGOT, Emmanuelle LARQUET et Pierre TARDIF (excusés)

SECRETAIRE : Philippe MERCIER

Délibération n° 2016 – 020 – Travaux de rénovation intérieure et extérieure de la salle communale – Avenant n° 2 au lot n° 1 : Reprise de drainage

Le Maire informe que dans le cadre de la rénovation de la salle communale des travaux de reprise de drainage doivent être faits.

Le maire présente le devis d'un montant de 8 649.00 € HT – 10 378.80 € TTC émanant de SARL BERNARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur l'avenant n° 2 au lot n° 1 du marché de rénovation intérieure et extérieure de la salle communale pour un montant de 8 649.00 € HT – 10 378.80 € TTC.

Montant HT du lot n°1 initial + avenant n°1	88 402.92 €
Avenant n° 2	8 649.00 €
Nouveau montant du lot n° 1 HT	97 051.92 €
TVA à 20 %	19 410 .38 €
Montant TTC	116 462.30 €

La dépense sera imputée à l'article 2313 programme 109.

Délibération n° 2016- 021– Lotissement les Dunes : prise en charge du coût du renforcement du réseau d'eau potable nécessaire au lotissement

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement les Dunes, le Maire informe que le réseau d'eau potable doit être renforcé et propose la prise en charge par le budget communale du coût de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

Délibération n° 2016 – 022– Lotissement les Dunes : prise en charge de la création du réseau électrique

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement les Dunes, le maire présente une proposition émanant du SDEM 50 - 11 rue Dame Denise 50008 SAINT LO pour la maîtrise d'ouvrage de la desserte d'électricité. La participation de la commune serait de 800.00 € X 11 lots : 8 800.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cette proposition.

Délibération n° 2016 – 023 – Acquisition d'un tracteur tondeuse

Christian BUNEL quitte la salle et ne participe pas à la délibération.

Le maire rappelle que le 1^{er} décembre 2015, le conseil municipal a voté une somme de 23 000 € au budget 2016 pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse, cinq entreprises ont été consultées, quatre ont répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition émanant de Jacques LEBAUDY ZA d'Armanville 50700 VALOGNES pour un montant de 16 800.00 € HT – 20 160.00 € TTC et la reprise de l'ancien tracteur tondeuse pour un montant de 2 800.00 €. La dépense sera imputée à l'article 2188.

Délibération n° 2016 – 024 – Renouvellement convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine communal de Biville

Le maire présente le projet de renouvellement de la convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine communal de Biville au profit de David HAMEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le renouvellement de ladite convention.

Délibération n° 2016 – 025 – voyage des anciens samedi 21 mai 2016

Le Maire présente les deux devis concernant le voyage des anciens qui aura lieu le samedi 21 mai 2016 en Suisse Normande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur la proposition émanant de COSEDIA VOYAGES – Le Haut 50340 BRICQUEBOSCQ comme suit :

- Personne de plus de 12 ans : 115 €
- Personne de moins de 12 ans : 75 €

Le conseil municipal donne son accord sur le montant de la participation demandée aux personnes de moins de 60 ans comme suit :

- Personne de plus de 12 ans : 60 €
- Personne de moins de 12 ans : 30 €

Délibération n° 2016 – 026 – convention entre l'amicale territoriale de la Hague et la commune

Le Maire présente l'avenant n° 1 à la convention entre l'Amicale Territoriale de la Hague et la commune de Biville conclue pour une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention pour un an.

Délibération n° 2016 – 027 – renouvellement bail de location d'une partie de la parcelle B 109 au 1^{er} juillet 2016

Le Maire informe que le bail de location d'une partie de la parcelle B 109 pour une superficie de 4 800 m² au profit de Didier LEMARQUAND arrive à expiration au 30 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour renouveler le bail pour une durée de 9 années du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2025 et autorise le maire à le signer dans les conditions suivantes :

- Prix de location au départ : 88.06 €
- Indice fermage départ 2015 : 110.05
- Loyer sera révisable annuellement selon l'indice des fermages.
- Règlement du loyer à terme échu

Délibération n° 2016 – 028 – renouvellement mise à disposition gratuite de la parcelle de lande située à la Fontaine au 1^{er} juillet 2016

Le Maire informe que la mise à disposition gratuite de de la parcelle de lande située à la Fontaine au profit de Dominique LEQUEN arrive à expiration le 30 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord pour renouveler la mise à disposition de la parcelle pour une durée de 9 années du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2025 et autorise le maire à la signer.

Délibération n° 2016 – 029 – Budget Gîtes les Gravelots – extension station FRANSAT passage HD

Le Maire propose un devis émanant de BELECT 23 rue Jallot 50440 BEAUMONT-HAGUE pour l'extension de la station Fransat pour le passage en HD au Gîtes les Gravelots pour un montant de 1 281.40 € HT – 1 537.68 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis présenté. La dépense sera imputée à l'article 61558 du budget annexe des Gîtes les Gravelots.

Délibération n° 2016 – 030 – Demande de subvention Collège Jules Ferry séjour à la montagne

Le Maire donne lecture d'un courrier du Collège Jules Ferry demandant une subvention pour un séjour sportif à la montagne des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui s'est déroulé du 20 au 25 mars 2016, le montant restant à la charge des parents est de 300 €, une élèves de Biville est concernée.

Conformément à la délibération du 11 février 2009, le conseil municipal vote une subvention de 300 € X 25 % : 75 €. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2016 – 031 – Demande de subvention RPI Biville – Vauville

Le maire présente une demande de participation financière émanant du RPI Biville Vauville d'un montant de 793 € pour un partenariat avec l'association A.V.R.I.L. et une sortie en Forêt de Cerisy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour verser une subvention de 793 € à la Coopérative scolaire du RPI de Biville-Vauville. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Informations diverses

Le Maire informe qu'à compter du 1^{er} avril 2016 les horaires d'ouverture au public seront les suivants : Lundi et jeudi de 15 H à 18 H

Questions diverses

- Une réunion publique sur la commune nouvelle sera organisée le jeudi 28 avril 2016 à 20 H 30